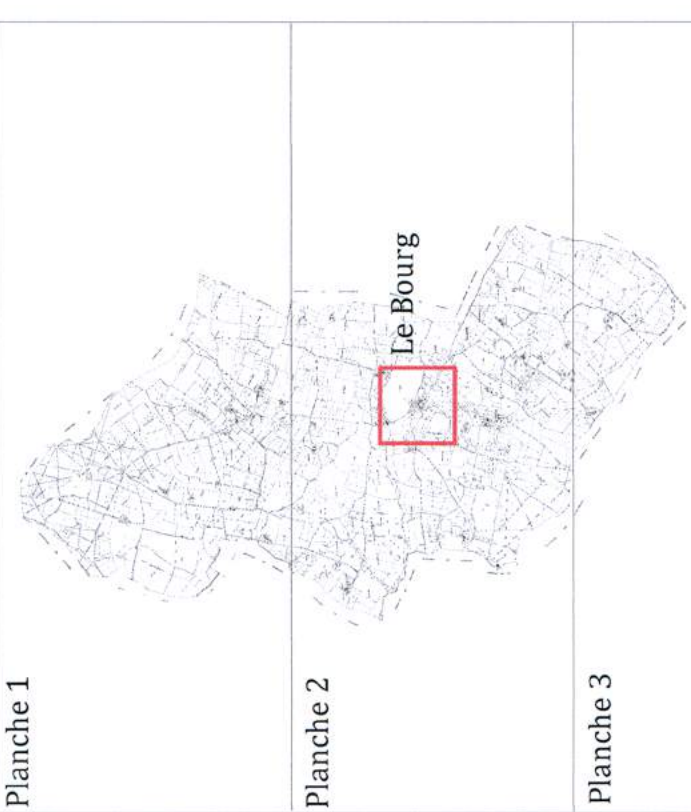




PLANS DE ZONAGE - LA COMMUNE : P1/3

Elaboration de la carte communale - 0-2	0-2
Préparation du Conseil Municipal en date du	
Enquête Publique du	
Carte communale approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du	
Vi pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du	
Le Maire :	
Carte communale approuvée par arrêté préfectoral en date du :	

Pièce
N° 3

Echelle : 1/5000ème

Légende:

Secteur réservé à l'implantation d'activités économiques en application des dispositions de l'article R.124.3 du code de l'urbanisme

secteur où les constructions sont autorisées en application de l'article L.124.2 du code de l'urbanisme

secteur où les constructions ne sont pas admises à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la rectification ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles (Art L.124.2 du code de l'urbanisme)

Entités archéologiques



Lagunes et périmètres de protection de 100 mètres

